



CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE DUBUC  
MUNICIPALITÉ DE BÉGIN

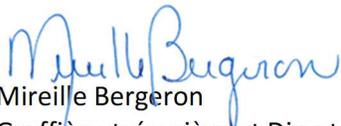
**AVIS PUBLIC  
ENTRÉE EN VIGUEUR  
RÈGLEMENT NO 23-380**

Avis public est donné que le Règlement numéro 23-380 modifiant le règlement de zonage no 15-288 à l'égard des normes applicables aux bâtiments accessoires autorisé dans la zone 114 R (développement rue des Péninsules) est en vigueur suivant la délivrance du certificat de conformité de la Municipalité régionale de comté du Fjord du Saguenay en date du 14 juin 2023.

Lors d'une séance du conseil tenue le 1<sup>er</sup> mai 2023, le conseil de la municipalité de Bégin a adopté le règlement numéro 23-380 modifiant le règlement de Zonage no 15-288 et ayant comme objet de modifier les normes applicables aux bâtiments accessoires autorisé dans la zone 114 R (développement des péninsules).

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication et toute personne intéressée peut le consulter à l'Hôtel de Ville, 126 rue Brassard à Bégin, durant les heures normales de bureau.

Donné à Bégin ce 14<sup>e</sup> jour du mois de juin 2023.

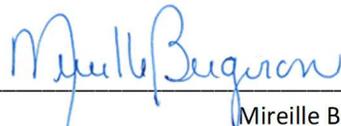
  
Mireille Bergeron  
Greffière-trésorière et Directrice générale

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)**

*Je, soussignée, Mireille Bergeron, secrétaire-trésorière et directrice générale résidant à Saint-Ambroise certifie sous mon serment d'office que j'ai publié cet avis en affichant une copie entre 8 h et 16 h, le 14<sup>e</sup> jour du mois de juin 2023, à l'entrée du Centre municipal et sur le site internet de la municipalité de Bégin.*

*EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 14<sup>e</sup> jour du mois de juin deux mille vingt-trois.*

  
Mireille Bergeron  
Greffière-trésorière et directrice générale